

Journal électronique d'information destiné aux personnels de laboratoire du second degré
Pour recevoir gratuitement cette Newsletter, ou pour vous désinscrire, envoyez un courriel à
labo@sgen.cfdt.fr

Une rémunération juste,
juste un droit

ON VEUT
GAGNER
PLUS!

RÉDUISEZ
VOS DÉPENSES.



Augmentation! Revalorisation!
Négociation!

Combatifs au quotidien,
constructifs pour demain



ELECTIONS :

Pourquoi choisir le Sgen – CFDT ?

➤ Un syndicat général confédéré :

Seul syndicat général de TOUS les personnels de l'Education Nationale, le Sgen – CFDT s'appuie sur cette richesse, sans opposer les catégories. L'ensemble des acteurs du système éducatif sont regroupés dans un seul syndicat. Le Sgen – CFDT est composé aussi bien des personnels ITRF que des personnels administratifs, des enseignants de la maternelle au supérieur, des chefs d'établissement, etc...

Syndicat de la CFDT, 1ère confédération française de salariés, le Sgen – CFDT défend les valeurs de solidarité et d'émancipation en rupture avec l'individualisme et l'abandon des plus fragiles.

Pour mieux connaître nos valeurs et notre conception du syndicalisme :

Ctrl + Clic [ICI](#)

➤ Les élus du Sgen – CFDT :

Un commissaire paritaire doit défendre individuellement et collectivement ses pairs au delà de toute appartenance syndicale.



13-20 OCTOBRE 2011
ELECTIONS PROFESSIONNELLES
WWWVOTEZ SGEN-CFDT !



Elus par l'ensemble des personnels d'un corps ou d'une catégorie, les élus SGEN-CFDT s'engagent, quelle que soit la catégorie qu'ils représentent, à défendre leurs syndiqués mais aussi tous ceux qui s'adressent à eux. Garants de vos droits, ils œuvrent pour faire évoluer les textes et règlements afin d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels.



Depuis notre dernier envoi...

➤ **Nous revendiquons :**

- Une revalorisation salariale
- Lors des mouvements, priorité au rapprochement des familles, reconnaissance du handicap.
- Une gestion **humaine** des ressources.
- Une médecine de prévention adaptée et qui prenne en compte les Cancérogènes Mutagènes et Reprotoxiques, les TMS, les Risques Psychosociaux...
- Une formation continue de qualité.
- Une moralisation des concours.

➤ **Nous exigeons :**

- La mise en place de commissions équitables et équivalentes aux Commissions Paritaires d'Etablissement au sein des rectorats et des structures hors décret de 1999.
- Des perspectives réelles d'évolution de carrière pour tous les personnels quel que soit le lieu d'exercice.



Fusion Filière Laboratoire – Filière ITRF :

Le 4 octobre s'est tenu au ministère le groupe de travail chargé d'étudier le projet de circulaire des missions des personnels Techniques de Recherche et de Formation exerçant dans les EPLE et relevant de la BAP A ou B.

Monsieur Sabine a présidé la séance. Il a souligné le caractère exceptionnel de cette circulaire qui précise les missions en fonction du lieu d'exercice, les personnels techniques de laboratoire ayant été intégrés dans la filière ITRF. Le ministère a souhaité par cette circulaire préciser le « qui fait quoi » au niveau des établissements du second degré.

Les organisations syndicales présentes ont rappelé les engagements pris par le ministère lors des précédents GT en particulier sur la mobilité (mutations).

Nous avons rappelé notre souhait que cette circulaire soit le plus claire et précise que possible afin d'éviter toute interprétation contraire aux intérêts des personnels.

Nous sommes intervenus sur :

- la partie concernant l'entretien, la circulaire proposée constituant une régression par rapport à la circulaire en cours : cette demande relayée par toutes les organisations syndicales a été entendue par l'administration. **La circulaire finale doit donc confirmer que les personnels techniques de laboratoire ne « retournent pas au ménage ».**

- **la mission d'encadrement des techniciens : la mission actuelle sera maintenue.** La future circulaire confortera le rôle d'évaluateur du Technicien, de coordination pour les travaux d'entretien effectués par les personnels d'entretien

- **la mobilité :** Le projet prévoit que les emplois vacants soient mis sur la bourse interministérielle de l'emploi public. Nous sommes intervenus pour souligner les incohérences que cela engendrerait.

Par exemple : postes bloqués pour les concours alors que des anciens ne pourraient muter dessus, postes vacants en cours d'année scolaire etc...

L'ensemble des organisations syndicales présentes a refusé les dispositions prévues par le projet de circulaire à propos de la mobilité.

Nous sommes donc en situation de blocage sur ce point. Le Sgen – CFDT interviendra à nouveau sur ce point afin que personne ne se trouve lésé. Nous ne saurons nous satisfaire de « recommandations » qui pourraient être données aux recteurs ...

- **Les obligations de service** : la circulaire ARTT pour les personnels ITRF porte à 40 heures le maximum hebdomadaire. Cet horaire est contraire au bon fonctionnement des EPLE.

L'administration a entendu la demande de maintenir l'existant à savoir 43 heures maximum en présence élève.

- **L'accès à la catégorie A sur les établissements du second degré.** Nous avons bien noté que cela était possible dès la rentrée 2012. C'est au niveau des Comités Techniques que la négociation devra se faire.

Au niveau de la formation : les formations de maintenance informatique de premier niveau ne seront plus des priorités mais seront priorisées les formations autour de l'expérimentation assistée par ordinateur.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de nos démarches pour faire évoluer les points du texte sur lesquels nous n'avons pas encore obtenu satisfaction.



Infos pratiques vote :

28 septembre : Date limite de réception par les électeurs de la notice de vote. Elle doit être remise contre signature sur la liste d'émargement sur le lieu de travail. Dans certaines situations particulières, elle peut être envoyée à domicile.

Se connecter sur le site élections pour récupérer son mot de passe :

Sur la notice de vote, dans une case à gratter se trouvent :

- votre Numen
- votre identifiant de vote

Avec ces deux informations + les 6^{ème} et 7^{ème} chiffres de votre numéro de sécurité sociale (numéro de votre département de naissance) , vous devez aller sur le site élections pour donner l'adresse électronique sur laquelle vous souhaitez recevoir votre mot de passe.

Vous pouvez utiliser votre adresse personnelle ou votre adresse professionnelle

Penser à bien vérifier :

Depuis votre « espace d'électeur » sur le site www.education.gouv.fr/electionspro2011,

Vous pourrez :

- vérifier la liste des scrutins auxquels vous participerez
- consulter les organisations syndicales candidates et leurs professions de foi.

En cas d'erreur, vous pourrez remplir un questionnaire de contestation.

Ne pas hésiter à nous consulter en cas de difficulté.

ATTENTION :

Ne sont pas admis à voter les personnels qui sont

- Placés en position de congé de non-activité pour raison d'études.
- Placés en position de disponibilité.
- Placés en position hors-cadres.
- Stagiaires

Pour être électeur il faut, à la date d'ouverture du scrutin, être soit :

a) Titulaires, au sens de l'article 2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, en position d'activité, appartenant au corps appelé à être représenté, et cela même s'ils exercent leurs fonctions à temps partiel (annualisé ou non) ou s'ils bénéficient de l'un des congés visés aux articles 34 et 40 bis de la loi du 11 janvier 1984 précitée : congés de maladie, de longue maladie, de longue durée, pour maternité ou paternité, pour adoption, de formation professionnelle, pour

formation syndicale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie ou de présence parentale. De même, sont électeurs ceux qui bénéficient, à la date du scrutin, d'un congé administratif.

b) Mis à disposition en application de l'article 41 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

c) En position de congé parental, en application de l'article 54 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

d) En position de détachement en application de l'article 45 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, y compris ceux qui sont stagiaires dans un autre corps.

e) En cessation progressive d'activité, y compris pendant la période de cessation totale d'activité.

Voter :

Du 13 octobre (10h) au 20 octobre (17h), se connecter sur le site www.education.gouv.fr/electionspro2011 pour voter.

Consulter la section Sgen – CFDT la plus proche de votre domicile (carte ci-dessous) en cas de difficulté.

Pour voter Sgen – CFDT cliquer sur :



Annuaire des Sgen-CFDT :

Ctrl+Clic [ICI](#)

Cliquer ensuite sur votre département pour retrouver les contacts, les adresses etc...



A nos claviers du 13 au 20 octobre !



Tous mobilisés le 11 octobre !

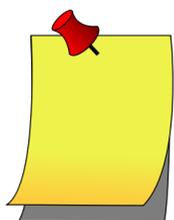
Mobilisés pour une autre répartition des richesses, pour l'emploi, le pouvoir d'achat et la protection sociale.

Rassemblements et manifestations le 11 octobre

CFDT, CGT, UNSA, FSU et SOLIDAIRES appellent les salariés à se mobiliser pour exprimer face au gouvernement 4 exigences :

- Abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique, aux politiques sociales dans les entreprises.
- Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières.
- Faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité. Stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction publique.
- Soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et ré ouvrir les négociations salariales dans les entreprises et la Fonction

publique pour réduire les inégalités notamment entre les femmes et les hommes.



A AFFICHER :

A afficher à la fin de cet envoi :
Dessin de Chéreau « Pour un syndicalisme différent ».



NOUS CONTACTER :

Merci d'indiquer votre grade. labo@sgen.cfdt.fr
ou gheitz@sgen.cfdt.fr ou
nadine.bielle@wanadoo.fr



INFOS CONF' :

Le travail à livre ouvert.
A lire, le dernier livre de François Chéreau : « **Patricia, Romain, Nabila et les autres** » (Albin Michel).

En savoir plus ? Ctrl+Clic [ICI](#)



Une information sous le signe du développement durable !

Fidèles à nos engagements en faveur du développement durable, nous vous demandons de bien vouloir ne pas imprimer inutilement ce document et de le diffuser le plus possible par voie électronique.

Si besoin une impression recto verso diminue considérablement la consommation de papier !

- Vous pensez que les personnels techniques de laboratoire ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen). Vous trouverez un bulletin d'adhésion en vous rendant à l'adresse ci-dessous

<http://www.sgen-cfdt.org/actu/adhesion.php3>



Vous pouvez adhérer en ligne !

Télécharger et calculer sa cotisation
Ctrl+ Clic [ICI](#)

RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée.

Positions nationales du Sgen - CFDT sur :
www.sgen-cfdt.org



Pour affichage

**POUR UN
SYNDICALISME
DIFFÉRENT**

CHAQUE FOIS
QUE JE LEUR
FERME LA PORTE
AU NEZ, ILS
REVIENNENT
PAR LA
FENÊTRE!

TOUJOURS PAS
D'ACCORD AVEC
VOUS, VOICI NOS
DERNIÈRES
PROPOSITIONS!



13-20 octobre...

WWWOTEZ SGEN-CFDT !